la cgt retraités

l'info retraité

OCTOBRE 2026

Bulletin d'information du syndicat multiprofessionnel des Retraités CGT du bassin de vie Roussillonnais

N° 136

L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ : C'EST UN CHOIX POLITIQUE

Depuis des années, les gouvernements successifs et le patronat organisent l'affaiblissement méthodique de nos services publics : fermetures de classes, manque de personnels dans les hôpitaux, dégradation des conditions de travail, abandon des territoires ruraux et industriels. Pendant qu'on demande toujours plus de sacrifices au monde du travail, les grands groupes distribuent des milliards en dividendes. Pendant que les services publics manquent de moyens, les fortunes des plus riches continuent de grossir. « Les échos » journal de droite titre « Les entreprises françaises conservent leur titre de championnes d'Europe des versements de dividendes à leurs actionnaires ». Payer des impôts s'impose !
Dans les années 80, les multinationales payaient 50 % d'impôts. Dans les années90 elles payaient 37 %.
Dans les années 2010-20 elles payaient entre 0 et 15 % .Voila l'origine de la « dette »,
Une question de recettes pas de dettes.

« *Nous savons tous que l'État est lourdement endetté,* rappelait gravement le candidat Emmanuel Macron dans son programme de 2017. *C'est pour ça qu'il faut RÉDUIRE NOS DEFICITS (sic). La France s'y est engagée mais c'est surtout un devoir à l'égard des générations futures.* » Deux quinquennats presque révolus plus tard, ces phrases ont mal vieilli. **Depuis fin 2017, la dette publique a flambé de 1 300 milliards d'euros, passant de 97 % du PIB à 117,5 %.**
De Gabriel Attal à Édouard Philippe, futurs candidats aux prochaines présidentielles se gardent bien de rappeler qu'ils ont une part de responsabilité dans le gonflement de l'ardoise qu'ils se proposent de faire payer aux contribuables.
Le gouvernement veut nous faire les poches au nom de la dette à rembourser. Mais cette dette n'a pas été creusée pour la population. Elle a été creusée pour les capitalistes qui en plus gagnent de l'argent. Cette dette c'est la leur, c'est à eux de la rembourser intégralement.
Sondage IPSOS / Secours Populaire 71% des Français sont inquiets pour leur capacité à faire face à la hausse du carburant et 53 % ont volontairement limité leur chauffage à moins de 18 °au cours des 12 dernier mois.
28 % ont renoncé à des soins ou a bien manger pour mettre du carburant dans leurs véhicules et 26 % ont renoncé à des dépenses essentielles (alimentation, santé) pour payer l'énergie du logement.
Pauvreté : la France décroche en Europe.sur 3 indicateurs.
Privation financière récente 51 % derrière le Royaume uni, l'Allemagne et l'Italie
Renoncements aux sorties en famille 73 % derrière l'Italie le Royaume Uni et l'Allemagne.
Besoins essentiels des enfants non couverts 23 % derrière l'Italie, l'Allemagne et le Royaume uni.

Evolution en un an, 2026 une année de dérapage.
Essence, transports en commun : 46 % + 12 points,
Revenus insuffisants (actifs) 40 % +10 points,
Sorties en famille 73 % + 9 points,
Déplacements restreints 64 % + 8 points,
Vacances (au moins 1fois par an) 55 % + 6 points,
Fragilité économique 26 % + 6 points,
Alimentation saine 37 % + 6 points,
Loyer charges du logement 33 % + 5 points.

40 % des actifs français estiment que leur travail ne leur permet pas de couvrir l'ensemble de leurs dépenses.

…./….

Un peu partout en France, les salariés montent au front contre l'austérité et la flambée des prix. Il flotte comme un parfum de poudre en cette rentrée sociale. Les foyers de contestation qui s'allument suffisent à bousculer un gouvernement empêtré dans son budget d'austérité. : Énergéticiens, travailleurs de la santé, pêcheurs, pompiers, policiers, lycéens nombreux ont battu le pavé ce 29 septembre.
Dans une France épuisée par deux quinquennats de régression sociale, qui voit poindre avec angoisse le retour de l'inflation (les prix ont augmenté de 2,4 % sur un an, d'après les derniers chiffres de l'Insee en août), ce ne sont pas les motifs d'exaspération qui manquent.

14 octobre mobilisation devant l'AGIRC-ARRCO pour porter les revendications des retraités et défendre nos retraites complémentaires. Rassemblement devant la sécurité sociale à Annonay 14h30, départ du foyer à 14h précise en covoiturage.

5 novembre : une nouvelle journée de mobilisation dans l'industrie, où les retraités de la métallurgie prennent toute leur part dans la réussite des initiatives et manifestations organisées partout en France, aux côtés des salariés et des syndicats.

19 novembre : une grande manifestation nationale, décidée par le Comité général de l'UCR, pour faire entendre les revendications des retraités.

Le Secrétariat

Le résultat des élections sénatoriales de **27 septembre 2026** traduit le rapport de force issu des élections municipales du mois de mars.

Et de façon presque mécanique, c'est le Sud-Est de la France qui progresse le plus en faveur du RN.

Le parti de Marine Le Pen obtient ainsi deux élus dans le Var, deux dans les Bouche du Rhône , un dans le Gard, un dans l'Hérault. L'UDR d'Eric Ciotti gagne deux siéges dans les Alpes Maritimes.

Ils seront 11 au Sénat.

PLFSS 2027 : Vers l'austérité et au-delà !

Les nouvelles mesures d'économies annoncées par le gouvernement d'Emmanuel Macron, qui représenteraient **3 milliards d'euros d'économies sur la sécurité sociale et les services publics**.

Ces choix budgétaires privilégient les dépenses militaires et les intérêts des grandes entreprises au détriment de la protection sociale.

Ces mesures s'inscrivent dans une politique d '**austérité menée depuis plusieurs années**, qui fragilisent progressivement le système de Sécurité Sociale.

Le **PLFSS 2026** et plusieurs décrets publiés en 2026 sont présentés comme des étapes importantes de cette transformation.

Trois mesures sont particulièrement dénoncées :

1) **La réduction du remboursement de certains médicaments pour les personnes en ALD**

 Certains médicaments considérés comme ayant un faible service médical rendu ne seraient plus remboursés à 100%, mais seulement à **15%**. Cette mesure risque d'augmenter le reste à charge des malades et de provoquer davantage de renoncements aux soins.

2) **La limitation des indemnités jounalières pour les accidents du travail et maladies professionnelles**

 A parti de 2027, leur versement serait limité à quatre ans.

 Une personne toujours incapable de travailler au terme de cette période pourrait perdre son indemnisation. Cette mesure est donc présentée comme une menace importante pour les victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.



3) La limitation des arrêt maladie à 31 jours

A compter du 1er septembre 2026, les arrêts maladie seraient limités à 31 jours maximum. Associée à la diminution des indemnités journalières, cette réforme est interprétée comme une volonté de réduire la protection des salariés malades et de les inciter à reprendre plus rapidement leur activité.



Le ministre de l'Economie **Roland Lescure** avec à sa droite le Premier ministre **Sébastien Lecornu**, le 1er octobre 2026

Ces différentes réformes ne constituent pas seulement des mesures budgétaires ponctuelles, mais participent à **une transformation profonde du modèle Français de Sécurité Sociale.**

Le passage d'un système fondé sur la solidarité, ou chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins, à un **système davantage assurantiel**, dans lequel les personnes les plus malades ou les plus fragiles supporteraient une part croissante des dépenses.

La politique gouvernementale alerte sur les conséquences sociales possibles : augmentation du reste à charge , renoncements aux soins, baisse des indemnités et fragilisation des personnes victimes de maladie ou d'accident du travail.

La catastrophe aux urgences

Les services d'urgence en tension permanente ne sont plus en capacité de gérer des pics prévisibles d'augmentation transitoire de leur activité. Nous connaissons cela chaque hiver lors des épidémies de grippe et, cet été, la situation a empiré avec les épisodes de canicule.

Une étude de Samu-Urgences de France, représentation institutionnelle de cette activité hospitalière qui a été présidée par l'éphémère ministre de la Santé François Braun, vient de présenter il y a quelques jours un bilan catastrophique. Le manque de capacité d'hospitalisation, conséquence des politiques de fermetures de lits initiées il y a plus de 20 ans et aggravées par E. Macron, s'est traduit par une moyenne de 15 patients restant sur des brancards pendant 48 h dans près de la moitié des services d'urgences.

Et dans un tiers des cas, cette durée dépasse 3 jours. Un autre chiffre plus inquiétant est que 21 % de services ont connu je cite : « au moins un décès d'un patient alors qu'il était pris en charge ou en attente sur un brancard ». Il est dit que l'enquête ne permet pas d'en déterminer les causes, ni d'établir un lien de causalité avec la durée d'attente ni de mesurer une éventuelle surmortalité.

Mensonge, car la littérature scientifique a déjà largement démontré dans plusieurs publications que la mortalité augmente avec le temps passé sur un brancard, plus particulièrement pour les patients fragiles et âgés. Une étude française datant de 2023 cite même une augmentation de 43 % au bout d'une nuit sur un brancard. Cette année la situation a sûrement été pire du fait de locaux inadaptés aux chaleurs extrêmes.

Ce qui est scandaleux est que les différents ministres de la Santé depuis la première canicule de 2003 sont venus vanter dans les médias des mesures permettant soi-disant d'améliorer la situation. De la mise en place de gestionnaires de lits au fameux service d'accès aux soins demandant aux patients d'appeler le 15 avant de se rendre aux urgences, le constat d'inefficacité est implacable. Il s'agit de mesures initiées par des gestionnaires, préoccupés uniquement de l'impératif financier de réduction des dépenses.

Les besoins sont connus depuis longtemps.

La première priorité est une réorganisation de la médecine de ville avec des moyens donnés aux généralistes pour qu'ils reprennent les visites à domicile et les gardes.

La deuxième priorité est d'arrêter de fermer des lits et des services d'urgence et surtout d'embaucher du personnel en nombre suffisant.

Il faut stopper le fonctionnement à flux tendu de l'hôpital et accepter de disposer d'une marge de manœuvre qui impose un taux d'occupation moyen des lits de 80 % au maximum pour pouvoir gérer les variations d'activité connues et prévisibles.

Pour conclure, je m'adresse solennellement aux députés qui vont voter le budget de la Sécu. Si vous acceptez le même budget d'austérité que ces dernières années qui ne permet même pas de maintenir l'existant dans les hôpitaux, vous aurez la responsabilité d'une augmentation des décès sur des brancards aux urgences.

LA CHRONIQUE DE
CHRISTOPHE
PRUDHOMME
MÉDECIN URGENTISTE



Pourquoi être Syndiqué à la CGT ?

Si on admet que la vie ne s'arrête pas en arrivant à la retraite, les retraité(e)s ont des besoins à satisfaire donc des revendications spécifiques à faire valoir et à gagner.

Chaque année des milliers de syndiqué(e)s arrivent à la retraite, seul(e)s 3 sur 10 restent à la CGT
Être syndiqué(e) à la CGT en tant que retraité(e) permet de continuer à défendre le montant des pensions et de lutter collectivement pour préserver les droits sociaux acquis.

Défendre les pensions et le pouvoir d'achat

. **Revalorisation** : L'inflation grignote les pensions. Le syndicat revendique l'augmentation des pensions et leur indexation sur les salaires.
. **Rattrapage** : Il s'agit d'obtenir la compensation des pertes de pouvoir d'achat subies face à la hausse des prix.

Agir pour la santé et la protection sociale

. **Accès aux soins** : La mobilisation continue pour défendre l'hôpital public, la médecine de ville et lutter contre les déserts médicaux.
. **Sécurité sociale** : Les retraité(e)s participent au combat pour un meilleur financement de la protection sociale.

Maintenir la solidarité intergénérationnelle

. **Lien actifs-retraité(e)s** : Rester syndiqué(e) permet de préserver les convergences d'intérêts entre les salarié(e)s qui travaillent et ceux qui ne travaillent plus.
. **Poids politique** : Une organisation forte et unie pèse davantage face aux pouvoirs publics lors des réformes.
. **Rompre l'isolement** : Les structures dédiées offrent des espaces d'information, de loisirs et de rencontres.

La cotisation : Elle est de 1%, du salaire, de la retraite mais combien la respecte ? Je vous rappelle que pour une retraite de 1000€ par mois la cotisation est de 10€, qu'elle doit être déclarée aux impôts et qu'elle donne droit à (Crédit d'impôt).

Avantage fiscal (Crédit d'impôt)

. **Réduction de 66 %** : Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à **66 % du montant** total de vos cotisations annuelles.
. **Exemple de coût réel** : Pour 120 € de cotisations annuelles payées, le coût final après crédit d'impôt est de 40 € par an soit 3.33€ par mois.
. **Personnes non imposables** : Si vous ne payez pas d'impôts, vous recevez un remboursement direct de 66 % de la part de l'État.
. **Ce qui veut dire** : que vous allez toucher courant janvier 2027, 60% de votre remboursement de l'année 2026 et le reste au mois de septembre.

Alors on est à la CGT, on doit la faire vivre car c'est notre avenir, par la lutte, la solidarité, mais cela demande des moyens et des Syndiqué(e)s.

Alors pourquoi ne pas poser la question de l'adhésion, à nos ami(e)s, nos voisin(e)s, à notre famille ?

Pour nous retraités mutipro, Face à la défection de nos collecteurs, il est urgent est vitale de passer au prélèvement automatique.

Votre correspondant:

Nom :

Tél :

La prochaine réunion de notre collectif aura lieu

Le Lundi 02 NOVEMBRE 2026 à 8h30 précises

FOYER HENRI BARBUSSE

http://www.cgtretraiteroussillon.fr/